

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/1387-la-chasse-aux-pauvres.html>

La chasse aux pauvres

- Thèmes généraux - Libertés, justice, Droits Homme - Libertés -

Date de mise en ligne : mercredi 30 novembre 2005

Journal La Mée Châteaubriant

Ecrit le 24 mars 2004 :

La chasse aux pauvres

Institutionnalisation de la délation,
pouvoir discrétionnaire des maires,
tolérance zéro, quartiers ciblés :
le projet Sarkozy instaurerait le contrôle social généralisé.

Un projet contesté

Des manifestations ont eu lieu les 17 et 18 mars 2004, dans la France entière (et notamment à Nantes) contre le projet de loi de « prévention de la délinquance » élaboré par le ministre de l'Intérieur.

De ce projet interministériel nous n'avons encore que des traces : quelques phrases de Nicolas Sarkozy, une convention entre le conseil général de Savoie et l'association locale de sauvegarde de l'enfance, des problèmes similaires à Orléans et Angoulême, quelques textes, plus ou moins ficelés, d'un projet de loi issu du ministère de l'Intérieur, dans une ambiance généralisée de délation et de suspicion.

Mais le peu qui a filtré jusqu'ici a suffi à alerter presque tous les syndicats concernés, les professionnels isolés, les dirigeants d'associations. Les réunions de collectifs se sont succédé depuis deux mois, intensifiées ces dernières semaines et arrivent à la même conclusion : Il s'agit d'un projet d'ensemble, qui s'associe intégralement aux lois précédentes, pour instaurer un contrôle social généralisé. Aucune des mesures proposées ne vise à faire de la prévention. Elles reprennent onze des vingt-trois propositions du Front National. Il ne va pas rester un secteur où les verrous de protection de l'individu n'auront pas sauté.

Débordé

Les manifestants voulaient des explications de François Fillon, mais la rencontre n'a pas eu lieu. « Débordé », il offrait un conseiller technique pour discuter. Les syndicats ont refusé. Parallèlement, les présidents des grandes associations, qui avaient demandé une audience au premier ministre, ont été reçus par Nicolas Sarkozy.

Est-ce bien le rôle d'un ministre de l'Intérieur ? alors qu'il s'agit d'un projet, mettant en cause les affaires sociales, la justice, l'éducation nationale.

L'esprit ? « Il faut rompre avec l'absence de différenciation entre prévention et politique sociale, qui est à l'origine du développement d'une culture de l'excuse sociale ou économique »

Et « il convient de concevoir sanction, éducation et prévention comme un tout : de même que l'éducation donne les limites avant la sanction, la sanction effective et adaptée dès la première faute doit avoir une finalité préventive et éducative, qu'elle vise une personne adulte, un enfant, un adolescent ou une famille ». Tolérance : zéro.

Le maire devient grand coordinateur de la politique de prévention de la délinquance et destinataire des informations nominatives collectées dans tous les domaines : "« Tout professionnel qui intervient au bénéfice d'une personne présentant des difficultés sociales, éducatives ou matérielles, est tenu d'en informer le maire de la commune de résidence » (sous peine de sanction). Le texte va loin .

Réaction de Bruno Percebois, médecin de PMI en Seine-Saint-Denis : « La femme qui bénéficie d'une allocation de parent isolé, même si elle va bien, ne vit pas dans des conditions sociales satisfaisantes. N'importe quel couple peut être au chômage demain. Les consultations de gynécologie et d'obstétrique amènent à des conversations très intimes. Quand la population saura que ce qu'on a entendu est tombé en d'autres mains, soit elle ne voudra plus nous rencontrer, soit elle nous racontera des histoires. Pourquoi a-t-on besoin de noms ? Pour fichier 15 millions de pauvres ? Si l'on veut être efficace, pourquoi poursuivre des politiques qui fabriquent en quantité industrielle des gens en situation précaire, en difficulté sociale, et des chômeurs ? »

« Un véritable dévoiement »

La liste des personnels sera fixée par décret, mais, d'ores et déjà, les éducateurs en prévention spécialisée sont en première ligne, comme l'explique Alain Bouchon, directeur général de la sauvegarde de l'enfance de l'Ain : « C'est un véritable dévoiement de notre mission. Notre directeur des services de prévention signale au maire ou au commissaire les problèmes qui apparaissent sur un quartier. Mais il est hors de question de donner des noms d'auteurs présumés de délits et de gens dont on soupçonne qu'ils peuvent le devenir. Qu'est-ce que cela veut dire ? Même la police a besoin de preuves pour intervenir. Si on nous impose la dénonciation, nous n'interviendrons plus qu'après coup. Et on ne parlera plus de prévention ». Pour tenter d'endiguer la levée de bouclier, le maire serait tenu au secret, « le cas échéant ». On se demande ce qu'il en sera en réalité quand on a entendu le maire de Châteaubriant, le mardi 9 mars, donner en pâture, lors de la réunion du secteur « Centre » au Marché Couvert, le nom d'une famille « à problèmes » qui réside dans les HLM de la route de Vitré.

Décisions sans contrôle

Le maire aurait aussi le pouvoir d'effectuer des « rappels à l'ordre », pour des faits qui n'entrent pas dans le cadre des infractions. Côme Jacquemin, du syndicat de la magistrature, parle d'arbitraire : « Aujourd'hui, existent les rappels à la loi du procureur de la République. Maintenant, le maire, pour des infractions qui n'ont pas pu être régulièrement constatées, ou des faits paraissant inadmissibles, pourrait administrer des rappels à l'ordre. Il n'y aura pas de texte pour préciser les faits, on échappera alors à la légalité des peines. Le maire décidera. Sans contrôle. ».

Le maire pourra mettre en place des conseils pour les droits et devoirs des familles, proposer des stages de parentalité, payés par les « bénéficiaires », déclencher l'intervention d'un dispositif d'accompagnement à l'utilisation des prestations familiales, relayer auprès du procureur les absences injustifiées des élèves. « Quand l'autorité judiciaire est saisie, la mission de coordinateur lui revient de droit ». Va-t-il aussi coordonner la justice ?

Des dangers

Les textes ne précisent ni le contenu, ni les finalités des actions de coordination, ni comment elles s'articuleront avec celles des conseils généraux. Ils ne mettent aucun garde-fou à deux dangers : la politique variera au gré des personnalités des maires, de leur couleur politique, de leurs intérêts électoraux et ils n'auront jamais l'impartialité d'un professionnel de l'action éducative. Quoi qu'en dise le texte qui les y assimile, ils n'en sont pas. Quand on sait avec quel mépris les élus de Châteaubriant parlent des chômeurs, des RMistes et des pauvres en général, il y a de quoi s'inquiéter d'autant plus que, en face d'eux, la plupart des maires ne disent rien, ou sourient. « On peut bien rigoler » disent certains. Ainsi on a le droit de rigoler de la pauvreté ! Quelle bonne histoire !

Comme on s'en doute, ce sont les enfants pauvres et leur famille qui sont caractérisés graines de délinquants. Les immeubles HLM et les établissements scolaires seront dotés de vidéosurveillance à laquelle auront accès les policiers. « Apparaissent aussi les possibilités, pour les bailleurs sociaux, de circuits particuliers pour faciliter les expulsions des familles qui troublent le voisinage, explique Côme Jacqmin. Le procureur de la République aurait alors un rôle dans un procès civil, il préparerait le dossier des offices. On confond justice pénale et civile ». Il est aussi question de créer un service civique, un corps de « cadets de la police » et de valoriser ceux qui réussissent, mais également de développer des « internats », notamment, mais pas seulement, « pour des jeunes filles issues de l'immigration ».

Aucune de ces notes n'a encore de valeur officielle. Mais, depuis deux ans, la technique est éprouvée : les fuites permettent de sentir le climat. « C'est la première fois que ce gouvernement parle de prévention, remarque Roland Cécotti, du Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée, et il en parle en faisant tout tourner autour de la délinquance, et pire, d'une catégorie sociale qui serait potentiellement délinquante : les classes travailleuses et celles en difficultés. C'est odieux. »

Jean-Yves Baillon, secrétaire général de l'union fédérale de l'action sociale CGT dénonce le « stigmat social ». « Avec ces mesures, on est sûr d'aboutir au découragement que l'on prétend guérir. On casse le rêve ». Même pas le rêve d'être riche, simplement le rêve de s'en sortir.

(d'après un article d'Émilie Rive, dans le journal L'humanité)

Ecrit le 24 février 2004 :

ALERTE A LA POPULATION !

Les travailleurs sociaux ne veulent être ni des mouchards ni des perroquets

Vous avez

- des difficultés sociales, éducatives ou matérielles
- des difficultés administratives avec un organisme de protection sociale pour percevoir une allocation
- des difficultés pour apporter une bonne éducation à votre enfant
- des difficultés pour régler vos factures d'EDF ou d'eau
- des difficultés pour accéder à un logement...

Pour parler de ces difficultés, pour essayer de trouver des solutions, vous faites appel une assistante sociale. Vous savez qu'elle vous écoutera et que ce que vous lui direz restera confidentiel entre elle et vous : elle est soumise au secret professionnel.

Aujourd'hui oui, mais demain ? Vous aurez des difficultés identiques, vous irez consulter une Assistante sociale, ou un autre travailleur social, et ceux-ci seront obligés par la loi « d'en informer le maire de votre commune », de jouer les mouchards, en quelque sorte.

C'est ce que prévoit le projet de loi pour la Prévention de la Délinquance dite loi Sarkozy, qui stipule dans son chapitre VI, article L 134 10 du code de l'action sociale et des familles, chapitre 5 - coordination :

« Tout professionnel qui intervient au bénéfice d'une personne présentant des difficultés sociales, éducatives ou matérielles, est tenu d'en informer le maire de la commune de résidence ».

Ce texte est contraire à l'obligation légale du secret professionnel, contraire à la déontologie des travailleurs sociaux. Il ne pourra qu'aggraver la situation des personnes ayant des difficultés et qui refuseront que leur situation soit communiquée à d'autres personnes que le travailleur social qu'ils auront consulté.

Les travailleurs sociaux entendent préserver à tout prix leur obligation de secret professionnel au bénéfice des usagers.

Source : association nationale des assistants sociaux -
<http://anas.travail-social.com/>

Ecrit le 30 novembre 2005

M. Balkany : Il n'y a pas de pauvres chez nous

Dansons la Balkanyne

Ya pas de pauv' chez nous, you !

(sur l'air de « Dansons la Capucine »)

Balkany : les pauvres

Â« vivent très bien Â»

Piégé par les Â« Yes Men Â», des altermondialistes spécialisés dans le détournement, le maire UMP de Levallois-Perret Patrick Balkany, affirme qu'Â« il n'y a pas de misère en France Â» et que les pauvres Â« vivent très bien Â». Il croyait s'exprimer sur une télévision américaine.

Patrick Balkany a en effet participé à un Â« duplex Â» censément organisé par la chaîne Â« CapitolOne Â» pour son émission Â« Politics Prime Â» consacrée aux violences urbaines. En fait, la chaîne et l'émission n'ont jamais existé et le journaliste n'est autre que l'un des Yes Men, Andy Bichlbaum.

Â« Ce que vous appelez les pauvres Â»

Celui-ci interroge le maire de Levallois-Perret sur le fait que, lorsqu'on se balade à Paris, on ne voit quasiment aucun pauvre, contrairement aux Etats-Unis.

« Le journaliste : « Comment avez vous incité les pauvres à quitter les villes pour aller habiter en banlieue ? »
Patrick Balkany : "Ce que vous appelez les pauvres, je suis désolé de vous le dire, c'est des gens qui gagnent un peu moins d'argent.
Mais comme ils gagnent moins d'argent, ils ont les mêmes logements que les autres, sauf que eux les payent moins cher. Et ils vivent très bien. Nous n'avons pas de misère en France. Il n'y a pas ce que vous appelez les pauvres."

Et Patrick Balkany poursuit : « Bien sûr, il y a bien quelques sans domicile fixe qui eux ont choisi de vivre en marge de la société. Et même ceux-là, croyez-moi, on s'en occupe : il y a des foyers d'accueil parce qu'en hiver en France aussi, il fait froid et il n'est pas question de laisser dehors les gens qui sont dans la misère donc nous leur donnons des asiles (...) on leur donne tout ce dont ils ont besoin »

A la fin de l'interview, la caméra effectue un travelling arrière, montrant ainsi que le plateau n'a rien d'un plateau télé, tandis qu'une voix off commente : « Les 10% de chômeurs, le million de Rmistes et les 86.000 sans domicile fixe apprécieront ». Sans doute ! M. Balkany fait partie de tous ces « grands » qui ignorent la misère.

Source : NOUVELOBS.COM

[Ecouter M. Balkany \(repris par Daniel Mermet\)](#)

[On peut trouver cette vidéo à l'adresse suivante : http://www.youtube.com/](http://www.youtube.com/)

Pour en savoir plus sur M. Balkany et son clientélisme :
<http://www.lexpress.fr/info/france/dossier/balkany/dossier.asp>

Post-scriptum :

(1) Dansons la capucine
Ya pas de pain chez nous
Y en a chez la voisine
Mais ce n'est pas pour nous, you !